

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 054

Séance du 26 novembre 2025

DEMANDE D'AIDE DETR 2026

**ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE
D'AQUASUD**

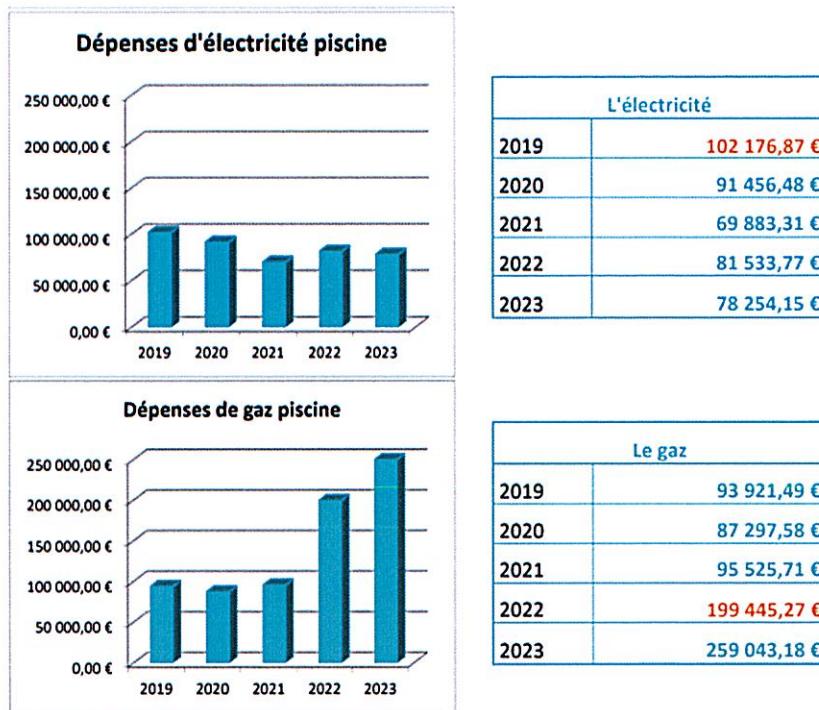
L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 13 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

Rappel du contexte

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes Creuse Grand Sud assure, au titre d'une compétence optionnelle, l'entretien et la gestion de l'équipement sportif d'intérêt communautaire Aquasud.

Réceptionné en novembre 2015, ce centre aqua-récréatif intercommunal situé à Aubusson représente une charge importante, soumise aux aléas des coûts de l'énergie :



En novembre 2022, la brutale augmentation des coûts de l'énergie a imposé des choix difficiles quant au maintien de ce service public structurant pour le sud creusois : fermeture complète 2 jours par semaine, mise à l'arrêt de la balnéothérapie, baisse progressive des températures de consigne des bassins, etc...

Ces mesures de sobriété énergétique ont été suivis de travaux d'efficacité énergétique financés par des certificats d'économies d'énergie tels que le calorifugeage de l'ensemble des réseaux de chaleur ou encore le remplacement des éclairages énergivores par des LED économies. Un déstratificateur a été installé pour améliorer le confort thermique d'hiver et d'été.

Grâce à ces efforts, Creuse Grand Sud a pu contenir ses dépenses de fonctionnement mais cet épisode a montré à quel point cet équipement était vulnérable à la volatilité des coûts de l'énergie. Enfin, bien qu'elle n'ait que 10 ans, cette piscine n'est alimentée par aucune énergie renouvelable et toute la chaleur est produite par une énergie fossile, le gaz.

A partir de 2023, conformément à la méthode SER « Sobriété – Efficacité – Renouvelable », Creuse Grand Sud a étudié le potentiel des énergies renouvelables avec :

- ✓ Une étude sur le potentiel photovoltaïque, réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER),
- ✓ Une étude sur le potentiel géothermique, commandée par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) dans le cadre du Contrat Chaleur Thermique Renouvelable de la Creuse.

Dans le cadre du programme « *TEPOS en devenir* » dont la Communauté de communes Creuse Grand Sud a été lauréate, la Région Nouvelle Aquitaine a commandé une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au bureau d'études INDDIGO pour préparer le passage à une phase opérationnelle.

Présentation de la demande

Il s'agit de solliciter une subvention de l'Etat (DETR ou équivalent) pour les études de maîtrise d'œuvre en vue de concevoir et suivre la réalisation des travaux énergétiques.

Réalisée par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre comprenant des compétences en ingénierie technique (fluides/énergie) et en architecture (afin de déposer les autorisations d'urbanismes), le marché de maîtrise d'œuvre serait fractionné en plusieurs tranches :

- ✓ tranche ferme relative aux éléments de mission de conception : REL, APS, APD et PRO/DCE
- ✓ tranche(s) optionnelle(s) relative(s) aux éléments de mission liés à la réalisation: ACT, EXE/VISA, DET et AOR,

Un accompagnement à la prise en main des nouveaux systèmes de production/régulation par les équipes techniques de Creuse Grand Sud et un suivi des consommations énergétique seront demandés.

Éléments d'appréciation

En 2024, les factures de gaz pour la piscine s'élevaient à 207 000 € et les factures d'électricité à 91 000 €. Les montants pour l'année 2025 devraient être similaires.

INDDIGO a présenté une étude de faisabilité multi-EnR avec 3 scénarios simples (géothermie, bois-énergie et aérothermie) ainsi que 3 scénarios combinés (avec 2 énergies). Cette étude, réalisée en approche par coût global, a conclu que l'aérothermie était le système énergétique le plus rentable avec une économie sur le gaz de l'ordre de 60 000 € par an. Ces chiffres devront être affinés dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

Suite à cette étude de faisabilité, l'AMO – toujours financée par la Région Nouvelle Aquitaine - doit maintenant rédiger pour le compte de Creuse Grand Sud un programme de consultation de maîtrise d'œuvre avec :

- en base : solution aérothermie à 200 kW avec adaptation de l'installation de production de chaleur, et éventuellement de la distribution hydraulique et aéraulique,
- en option 1 : photovoltaïque (PV) sur le toit-terrasse (en reprenant les études du CRER),
- en option 2 : ombrrière PV "esthétique" sur le parking (en reprenant les études du CRER),
- en option 3 : façade-rideau en PV "orientable" (de type brise-soleils orientables) ; l'objectif principal n'étant pas la production d'électricité PV mais l'adaptation aux surchauffes estivales.

Éléments financiers

Sur la base de travaux estimés par INDDIGO à 400 000 € HT (pour la chaleur renouvelable uniquement, photovoltaïque non compris), la mission complète en base de maîtrise d'œuvre est évaluée à 50 000 € HT pour laquelle il est demandé une subvention de 30 000 €, soit un taux de 60%, 50% + 10% liés à l'ORT/CRTE (rubrique 15 du règlement DETR 2026).

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer une demande de financement DETR (ou équivalent) auprès des services de l'Etat pour l'année 2026 et suivantes concernant les études de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique d'Aquasud,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toute convention ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

